



Déchoir des droits paternel

Par **dounam**, le **15/11/2008** à **12:38**

bonjour, je suis divorcée depuis 2002, j'ai l'autorité parentale exclusive et mon ex, est condamné a verser une pension alimentaire pour mes 2 enfants agés de 14 et 9 ans. Mon ex mari vient de relancer une procédure afin de ne plus payer cette pension. **Je voudrais savoir comment je peux procéder pour faire retirer son nom de famille à mes enfants.** et faire le nécessaire pour qu'ils portent mon nom de famille. Je tiens à vous préciser que mes enfants n'ont plus de contacts avec leur père depuis le divorce et que celui-ci ne sais jamais manifesté, sauf là, pour saisir le tribunal afin de ne plus subvenir aux besoins des enfants. Donc j'estime que si il ne veut plus payer, il n'y a pas lieu que mes enfants portent le nom de leur géniteur.
Je vous remercie d'avance de votre réponse, en espérant que celle-ci soit rapide et positive, car je suis convoquée au tribunal le 11 décembre 08.
Bien cordialement